CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI COWANSVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 13 décembre 2023, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4 Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5 Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s):

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2 Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière.

635-12-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu:

De déclarer la séance ouverte à 16h30.

Adoptée à l'unanimité.

636-12-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1 Direction générale
- 6.1.1 Entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville avec la Ville de Bromont
- 6.1.2 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
- 6.2 Finances et trésorerie

- 6.3 Greffe et affaires juridiques
- 7. RÉGLEMENTATION
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES
- 12. RESSOURCES HUMAINES
- 12.1 Modification temporaire du contrat de travail du directeur du Service de sécurité incendie
- 12.2 Nomination d'un directeur adjoint et chef de division aux opérations au Service de sécurité incendie
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

637-12-2023

Entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville avec la Ville de Bromont

Considérant que le titulaire du poste de directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Bromont est absent pour une période indéterminée et que ses fonctions, pour l'essentiel, sont actuellement exercées par M. Jocelyn Danis, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville;

Considérant l'intention des parties de convenir d'une entente intermunicipale suivant les dipositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ayant pour objet de définir les modalités, les droits et les obligations des deux villes entourant le travail de M. Danis;

Considérant qu'il a notamment été discuté et convenu des principales modalités, droits et obligations des parties, notamment :

- La Ville de Cowansville assurera l'administration du paiement du salaire et autres avantages de M. Danis et facturera Bromont trimestriellement. Le salaire de M. Danis sera majoré de 10 % en raison du cumul de responsabilités. Le paiement du salaire et avantage sera partagé en parts égales entre les deux villes;
- M. Danis partagera, autant que possible, son temps en parts égales en faveur de chacune des deux villes. Des ajustements pourront être apportés ponctuellement afin de respecter le partage équitable du salaire et des dépenses encourues entre les deux villes (50% - 50-%);
- Les interventions faites sur le territoire de Bromont par le directeur du Service de sécurité incendie à titre de directeur de Bromont en dehors

des heures régulières de sa fonction cadre, seront facturées trimestriellement à la Ville de Bromont selon le cout réel des interventions, incluant salaire et avantages;

- Pour l'exercice de ses fonctions, Bromont fournira à M. Jocelyn Danis, un véhicule de fonction, ainsi que tous les équipements de sécurité nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- L'entente sera valable rétroactivement, du 1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2024, mais elle pourra être résiliée avant terme par l'une des villes impliquées sur préavis écrit;
- Les greffiers de Cowansville et de Bromont informeront leur assureur respectif afin de s'assurer d'une couverture adéquate;
- Le projet d'entente sera préparé par le greffe de Bromont et soumis pour approbation aux directions générales des 2 villes, pour questions, commentaires et approbation;
- Les résolutions approuvant l'entente et qui mandatera les directeurs généraux pour la signer sont prévues pour le 13 décembre dans les deux cas, à 16h30.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre les villes de Bromont et de Cowansville pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville, et ce, suivant les dipositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

De mandater le greffier de la Ville de Bromont pour finaliser le projet d'entente suivant les principales modalités convenues et le soumettre à la direction générale des villes de Cowansville et de Bromont, pour approbation.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville avec la Ville de Bromont.

Adoptée à l'unanimité

638-12-2023

Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les villes de Cowansville et de Bromont désirent présenter un projet de mise en commun et d'optimisation de leur Service de sécurité incendie respectif, dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu:

De s'engager à participer au projet de mise en commun et d'optimisation des Services de sécurité incendie des deux Villes et à assumer une partie des coûts.

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

De nommer la Ville de Bromont organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

639-12-2023

Modification temporaire du contrat de travail du directeur du Service de sécurité incendie

Considérant le contrat de travail du directeur du Service de sécurité incendie intervenu le 12 mai 2023 et actuellement en vigueur;

Considérant que le conseil municipal a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Cowansville et la Ville de Bromont pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville, et ce, conformément à la résolution numéro 637-12-2023;

Considérant qu'il y a lieu de revoir temporairement les modalités dudit contrat de travai afin de considérer la charge de travail en lien avec la nouvelle réalité du poste;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De verser une prime de 10 % au directeur du Service de sécurité incendie selon la rémunération versée à l'article 3.1 du contrat de travail ci-haut mentionné, rétroactivement au 1^{er} novembre 2023, et ce, tant que l'entente intermunicipale ci-avant mentionnée sera en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

640-12-2023

Nomination d'un directeur adjoint et chef de division aux opérations au Service de sécurité incendie

Considérant qu'il y a lieu de nommer un directeur adjoint et chef de division aux opérations au Service de sécurité incendie suite à la restructuration du service;

Considérant que M. Christian Lacroix, capitaine aux opérations, possède les qualifications requises afin de combler ce poste;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu:

De nommer M. Christian Lacroix à titre de « directeur adjoint et chef de division aux opérations » au Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 8 janvier 2024, et suivant les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville et d'établir la rémunération selon l'échelon 1 de la classe 5.

De remplacer l'annexe B de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin de modifier le titre du poste de M. Christian Lacroix par celui de « directeur adjoint et chef de division aux opérations ».

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie à signer tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

641-12-2023 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 16h33.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse	
Julie Lamarche, OMA, greffière	

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.